



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART ET
DE DESIGN
TOURS
ANGERS
LE MANS

Cahier des charges pour le recrutement du.de la directeur.rice général.e de l'École supérieure d'art et de design Tours – Angers – Le Mans

Description du contexte :

L'école supérieure d'art et de design TALM (Tours – Angers – Le Mans) est un établissement public de coopération culturelle créé en 2010. L'établissement a été créé par l'État et les villes de Tours, Angers, Le Mans. La compétence *enseignement supérieur* ayant été transférée aux intercommunalités, ce sont désormais les représentants de la métropole Tours Métropole Val de Loire, de la communauté urbaine Angers Loire Métropole et de la communauté urbaine Le Mans Métropole qui siègent au conseil d'administration.

L'établissement d'enseignement supérieur artistique TALM, École supérieure des beaux-arts, sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, forme des artistes, des designers et des conservateur-restaurateurs de haut niveau.

Le Conseil d'Administration est composé, en plus des membres fondateurs, de représentants des personnels et des étudiants ainsi que de trois personnes qualifiées. Sa présidence est assurée par période tournante de trois ans par un.e élu.e des intercommunalités.

L'établissement réunit sur ses trois sites 630 étudiants (Tours 170, Angers 280, Le Mans 180) et emploie 145 agents permanents dont 105 enseignants. Il accueille également près de 1000 élèves en cours publics destinés aux amateurs.

Son budget est de 7,5 millions d'euros et se caractérise par le fait qu'il soit consacré à 85% à la masse salariale.

Les diplômes délivrés, agréés par le Ministère de la culture et par le Ministère de l'enseignement supérieur, sont les suivants :

- Tours
 - DNA et DNSEP Art
 - DNSEP Art mention sculpture
 - DNA et DNSEP Art, mention CRBC (conservation restauration des biens culturels) spécialité œuvres sculptées
- Angers
 - DNA et DNSEP Art
 - DNA et DNSEP Design
 - DNA Art mention techniques textiles
- Le Mans
 - DNA et DNSEP Art
 - DNA Design
 - DNSEP Design mention design sonore
 - DNSEP Design mention design et territoire
 - DNSEP Design mention design computationnel et mécatronique

L'établissement a noué de nombreux partenariats territoriaux, nationaux et internationaux et entretient des liens étroits avec l'ensemble des acteurs académiques et non académiques de l'enseignement supérieur de ses territoires.

Les enseignants des trois sites de TALM développent de nombreux programmes de recherche s'inscrivant dans une dimension internationale.

TALM se caractérise par la qualité de son corps professoral qui réunit entre autres artistes, architectes, plasticiens, designers, philosophes et historiens de l'art. Cette diversité des parcours et des spécialités permet à TALM de proposer à ses étudiants une offre pédagogique riche et variée.

L'enjeu pour les années à venir est de préserver et de développer les atouts de TALM dans un contexte financier contraint.

Missions :

Le.La directeur.rice général.e :

- pilote l'établissement dans toutes ses composantes : artistique, pédagogique, administrative et financière,
- coordonne le travail lié au renouvellement de l'accréditation de l'établissement : nouveau projet pédagogique, convention d'objectifs et de moyens notamment,
- est garant.e de la stratégie globale de TALM sur les plans pédagogique et administratif ainsi que de la cohérence des actions menées sur chacun des sites,
- s'attache à développer la recherche au sein de TALM, à pérenniser un troisième cycle et à consolider le travail à l'international,
- est porteur.euse et garant.e de l'impact de l'établissement sur le plan environnemental et s'attache à faire respecter l'ensemble des règles éthiques (parité, non-discrimination, vocation sociale de l'école, participation des étudiants et des salariés ...),
- assure la direction de l'ensemble des services et a autorité sur l'ensemble du personnel,
- est l'ordonnateur.rice des recettes et des dépenses de l'établissement, prépare le budget, et en assure l'exécution sous le contrôle du conseil d'administration.
- préside les instances internes : comité de direction, conseil pédagogique de la vie étudiante, conseil de discipline, conseil scientifique.

Dans ce cadre, le.la directeur.rice général.e veille tout particulièrement à :

- élaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique, scientifique, artistique et culturel de l'établissement,
- représenter l'établissement et entretenir un dialogue continu avec l'ensemble des tutelles et partenaires extérieurs,
- développer les offres pédagogiques en tenant compte de la cohérence entre les sites,
- coordonner et structurer les projets de recherche,
- mettre en place le troisième cycle et développer une offre de formation continue,
- développer les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants,
- étendre l'offre de cours publics amateurs sur les trois sites,
- structurer et développer une politique de communication à destination de tous les interlocuteurs internes et externes de TALM,
- conforter la place de l'expérimentation et de la recherche dans l'ensemble des cursus de l'école en partenariat avec les organismes de recherche et les milieux économiques, en s'appuyant notamment sur les collaborations engagées avec les universités de la région et le réseau des écoles,
- veiller à la bonne tenue des instances de gouvernance et à la qualité du dialogue social,
- structurer les systèmes d'information et de communications administratifs et pédagogiques,
- s'assurer de l'adaptation des fonctions ressources, partagées entre les écoles et le siège de l'établissement, aux évolutions de l'activité des écoles et de l'établissement,
- prendre en compte et anticiper les contraintes financières.

Profil :

- diplômé.e de l'enseignement supérieur ou d'une expérience équivalente,
- expérience réussie dans la création contemporaine et connaissance des politiques publiques de la culture et/ou de l'enseignement supérieur,
- connaissance des enjeux et acteurs de la culture ainsi que de ceux de l'enseignement supérieur,
- faculté à manager et à coordonner l'ensemble des équipes pédagogiques, administratives et techniques au sein d'un environnement multi-sites,
- capacité à déléguer aux directeurs de site notamment,
- volonté de fédérer les trois sites autour d'objectifs communs et/ou complémentaires,
- compétences en finances publiques, ressources humaines et droit public,
- connaissance des institutions publiques,
- capacité de synthèse, d'analyse, d'organisation, de rigueur et d'innovation.

Conditions d'exercice :

- mandat de trois ans renouvelable,
- temps complet,
- poste basé à Angers
- nécessité de résider sur le territoire,
- déplacements fréquents entre les sites et sur le territoire national.

Candidature :

Candidature (CV, lettre de motivation et note d'intention – 3 pages A4/9000 signes maximum) à adresser par mail à contact-rh@talm.fr **avant le 7 novembre 2019** à l'attention de Monsieur Le Président de l'École supérieure d'art et de design TALM.

Calendrier prévisionnel de la procédure de recrutement :

Un comité, composé de personnes publiques et de personnalités qualifiées désignées par le Conseil d'Administration, procèdera à l'examen des candidatures et à l'établissement d'une liste de candidats présélectionnés au plus tard le **12 novembre 2019**.

Ces candidats se verront remettre une documentation afin de leur permettre de rédiger un projet d'orientation artistique, culturelle, pédagogique et scientifique. La date limite de réception de ce projet est fixée au **4 janvier 2020**, par mail.

Les candidats présélectionnés devront présenter leur projet d'orientations devant le jury. La date prévisionnelle des entretiens est fixée le **14 janvier 2020**. Un second entretien est envisageable.

Au vu des projets d'orientation artistique, culturelle, pédagogique et scientifique présentés par chacun des candidats retenus, et du rapport présenté par le jury pour avis, le Conseil d'Administration se tiendra le **28 janvier 2020** et adoptera, à la majorité des deux tiers des voix exprimées de ses membres présents ou représentés, une proposition sur le ou les candidat.e.s retenu.e.s.

La prise de fonction est souhaitée au **1^{er} octobre 2020**.